

## Délibérations du Conseil Municipal en date du 19 mars 2013

Le conseil s'est réuni le mardi 19 mars , à 20 heures, en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Daniel CHARTON, Maire.

Noms	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Daniel CHARTON	X			
Michel LARCELET	X			
Robert COLIN	X			
Jacky RONCIN		X		
Corinne CAMUS		X		
Martine DEFOSSE	X			
Henri DEVELET	X			
J.François MARTINEZ	X			
Claire MOLET	X			
J.Michel NEAU	X			
Laetitia RICHAUD	X			

Lecture faite par le maire, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé.

M. Michel LARCELET est nommé secrétaire de séance.

### COMPTÉ ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2012

#### Section Investissement

Dépenses	- 56.002,03 €
Recettes	20.747,42 €
Résultat exercice 2012	- 35.254,61 €
Excédent reporté 2011	52 649,20 €
<b>Excédent d'investissement 2012 : 17.394,59 €</b>	

#### Section Fonctionnement

Dépenses	- 188.454,79 €
Recettes	213.293,73 €
Résultat exercice 2012	24.838,94 €
Excédent reporté 2011	24.075,10 €
<b>Excédent 2012</b>	<b>48.914,04 €</b>

Le compte administratif 2012 est approuvé à l'unanimité, les résultats sont affectés ainsi qu'il suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 48.914,04 €

### COMPTÉ ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2012

#### Section Investissement

Dépenses	- 4.127,37 €
Recettes	3.969,22 €
Résultat exercice 2012	- 158,15 €
Déficit reporté 2011	- 3.969,22 €
<b>Besoin d'investissement 2012: 4.127,37 €</b>	

## Section Fonctionnement

Dépenses	- 6.848,88 €
Recettes	14 067,21 €
Résultat exercice 2012	7.218,33 €
Excédent reporté 2011	13.802,45 €
<b>Excédent 2012</b>	<b>21.020,78 €</b>

Le compte administratif 2012 du budget annexe boulangerie est approuvé à l'unanimité, les résultats sont affectés ainsi qu'il suit :

- Virement à la section d'investissement (1068) 4.127,37 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 16.893,41 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2012**

### Section Investissement

Dépenses	- 9.746,99 €
Recettes	10.691,50 €
Résultat exercice 2012	944,51 €
Excédent reporté 2011	50.031,36 €
<b>Excédent d'investissement 2012: 50.975,87 €</b>	

### Section Fonctionnement

Dépenses	- 12.893,37 €
Recettes	15.076,52 €
Résultat exercice 2012	2.183,15 €
Excédent reporté 2011	4.686,90 €
<b>Excédent 2012</b>	<b>6.870,05 €</b>

Le compte administratif 2012 du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité, les résultats sont affectés ainsi qu'il suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 6.871,05 €

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET CCAS 2012**

### Section Fonctionnement

Dépenses	- 2.063,63 €
Recettes	1.533,33 €
Résultat exercice 2012	- 530,30 €
Excédent reporté 2011	1.134,35 €
<b>Excédent 2012</b>	<b>604,05 €</b>

Le compte administratif 2012 du budget CCAS est approuvé à l'unanimité, les résultats sont affectés ainsi qu'il suit :

- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 604,05 €

## **COMPTES DE GESTION 2012**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2012 et en donne quitus au Receveur Municipal.

## EXAMEN DEVIS

### Voirie :

- Parvis église, réalisation d'une résine gravillonnée 1.196,00 TTC
- Route d'Aluze, reprise du virage : 11.700,00 € TTC
- Impasse du Moulin en bi-couche : 33.488,00 € TTC

### Matériel :

- Pelle adaptable sur 3 points (devis Fourneret : 14.200,00 € TTC, devis Loca Dheune 11.900,00 € TTC, devis Manière : 11.500,00 € TTC.

## CONCESSION GAZ DE FRANCE

Le conseil prend connaissance du compte rendu annuel de concession 2011 de GRDF

### **n° 01/2013 CONVENTION GENERALE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de passer une convention entre le Département représenté par le Président du Conseil Général en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil général en date du 17 décembre 2010, et la commune de Dennevry, convention relative à l'occupation du domaine public routier départemental et d'entretien des aménagements.

Après avoir délibéré l'ensemble des membres présents autorisent le maire à signer cette convention.

### **n° 02/2013 FUSION DES COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DHEUNE ET DU COUCHOIS**

Vu l'arrêté préfectoral de projet de périmètre en date du 28 décembre 2012 ;

Considérant que l'arrêté sus nommé propose un périmètre comprenant les communes membres de la Communauté de Communes Entre Monts et Dheune, auxquelles s'ajouteraient la commune de Charrency et les communes de la Communauté de Communes Autour du Couchois moins quatre communes (Saint-Emiland - Saint-Gervais-sur Couches- Saint-Pierre de Varennes et Saint-Firmin).

Vu l'intérêt réaffirmé des élus de la Communauté de Communes Entre Monts et Dheune (CCEMD) pour le projet de périmètre soumis.

Suite aux différentes réunions d'échanges organisées ;

Dans la mesure où le projet de périmètre prévoit le retrait de quatre communes de l'actuelle Communauté de Communes Autour du Couchois (CCAC).

Dans la mesure où ces retraits conduiraient à une diminution conséquente des bases et donc des recettes fiscales nettes (données DGFIP 2012) ;

Dans la mesure où les charges qui seraient reprises par les communes sortantes de la CCAC ne sont pas connues ;

Dans la mesure où les conditions financières du retrait desdites communes n'ont pas été communiquées à la CCEMD et qu'elles sont de nature à impacter durablement la CCAC et par voie de conséquence, le nouvel ensemble intercommunal constitué ;

Considérant qu'en l'absence d'éléments budgétaires et comptables de la CCAC, actualisés au regard de sa composition au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les élus de la CCEMD se prononceraient sur la proposition de périmètre préfectoral sans mesurer les conséquences fiscales et budgétaires d'un tel rapprochement.

Dans la mesure où la modification du périmètre de la CCAC avant fusion et les conséquences financières induites pourraient impacter l'exercice même des compétences fautes de ressources nécessaires à leur mise en œuvre ;

Considérant que les informations nécessaires à une prise de décision n'ont pas été communiquées :

Le conseil municipal, le maire entendu,

Après avoir délibéré, par 9 voix pour, le conseil municipal décide :

- De se prononcer contre l'arrêté préfectoral de projet de périmètre en date du 28/12/2012
- Sollicite auprès des services de l'Etat la transmission de tous les éléments financiers et budgétaires nécessaires à une prise de décision éclairée
- Demande à M le Préfet de Saône-et-Loire et aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, de surseoir à ce projet de fusion tant que les conditions financières du retrait des 4 communes de la CCAC ne sont pas connues
- Sollicite auprès de M le Préfet de Département que le projet de fusion entre la CCAC et la CCEMD puisse s'inscrire le cas échéant dans une procédure de droit commun, une fois l'ensemble des informations financières communiqué, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **n° 03/2013 RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2012**

Monsieur le Maire présente le rapport relatif à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2012.

Après en avoir pris connaissance, l'ensemble des membres présents approuvent le RPQS 2012

## **COMPTE RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

les délégués du SIRTOM rendent compte des différents points abordés lors de leur dernière réunion.

### **QUESTION DIVERSES**

- Penser à enlever les panneaux d'annonce de manifestations.
- Voir les ordures qui restent le long des rues lorsque les sacs jaunes ont été éventrés.
- Problème des excréments d'animaux dans les parterres et sur la place du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45